

Contrat d'engagements Pommes-Poires 2026/2027 par l'AMAP des Volontaires

Adhérent(s)

Nom :
Adresse :

Mail :
Tél. :

Producteur :

Les Vergers des Coudrayes
Production fruitière
110 route royale
78580 Les Alluets-le-roi

Engagements de l'adhérent :

- pré-financer la production,
- assurer au moins une permanence de distribution et se rendre au moins une fois sur l'exploitation pendant la saison d'engagement,
- gérer son panier (partage éventuel de son contenu, les retards et absences aux distributions)

Engagement de l'arboriculteur partenaire :

- les fruits livrés **sont certifiés bio**,
- livrer des produits de qualité et frais de son exploitation,
- être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

Les signataires du présent contrat s'engagent pour 10 distributions de pommes et poires :

2026 : **05/10 – 19/10 – 02/11 – 16/11 – 30/11 – 14/12** 2027 : **04/01 – 18/01 – 01/02 – 15/02**

Constitution du panier de fruits, distribution et paiements

Les prix des paniers sont basés sur **1 kilo de pommes à 3.90€** et **1 kilo de poires à 4.90€**.

Deux moyens de paiement possibles :

Possibilité de payer en plusieurs fois par chèques à l'ordre de « **Vergers des Coudrayes** ».
Sinon par virement, avec obligation de préciser le **nom de l'Amap, nom de l'adhérent/e, PP2026**.

Merci de nous préciser le moyen de paiement choisi par votre Amap.

Le présent contrat est passé pour la fourniture à l'adhérent de pommes et poires. L'adhérent peut souscrire pour un ou plusieurs des paniers suivants :

Désignation	Prix unitaire	Prix panier	Nbre paniers	S/TOTAL
LE PANIER - 10 distributions : 5kg pommes-poire (3,5 kg de 2 variétés de pommes et 1,5 kg de poires)	21,00€	210,00€		
LE DEMI-PANIER - 10 distributions : 2,5kg pommes-poire (1,75 kg de 2 variétés de pommes et 0,75 kg de poires)	10,50€	105,00€		
			TOTAL	

Les distributions auront lieu le lundi au Foyer de Grenelle, 17 rue de l'Avre, 75015 Paris, **entre 18h30 et 19h30**

Ce contrat est élaboré pour une période de 5 mois.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation réunissant les adhérents et l'agriculteur partenaire. Ce contrat sera conservé au siège de l'association. Une copie pourra être délivrée sur demande.

Fait en **1 exemplaire**, le ____ / ____ / 2026 à _____

Nom, prénom, signature de l'adhérent	Nom, prénom et signature de l'agriculteur
	